

**PROCEDURE pour ouvrir
une organisation de soins à domicile
intervenant occasionnellement sur
VD et bénéficiant d'une AE dans un
autre canton**

L'exploitation d'une organisation de soins à domicile (OSAD), quelle que soit son importance, est soumise à l'autorisation préalable du Département de la santé et de l'action sociale et ce conformément à l'article 143b de la Loi du 29 mai 1985 sur la santé publique (LSP).

Le Règlement sur les organisations d'aide et de soins à domicile (ROSAD – BLV 801.15.1), ainsi que la Directive sur les organisations d'aide et de soins à domicile du 1^{er} juillet 2021, complètent les dispositions de la LSP et demandent à ce que toute personne physique ou morale qui souhaite ouvrir une OSAD adresse une demande d'autorisation d'exploiter, une demande de validation du dossier du responsable des soins ainsi qu'une demande de contrat de mandat par écrit, à la Direction Générale de la Santé.

D'autre part, nous vous rendons attentif que toute personne voulant déposer une demande d'autorisation d'exploiter une organisation d'aide et de soins à domicile doit être au bénéfice d'une autorisation définitive de diriger.

Cette procédure concerne uniquement les OSAD qui interviennent occasionnellement dans le canton de Vaud et qui n'y possède pas de locaux.

Vous trouverez la marche à suivre pour effectuer une demande d'ouverture d'OSAD ainsi que les informations sur le cadre légal et réglementaire sur : www.vd.ch/ouvrir-osad.

Cette marche à suivre vous permettra d'établir un classeur comportant tous les documents détaillés en page 2 et 3 ci-après suivant la numérotation demandée et classés à l'aide de séparations.

Ce classeur est à envoyer à l'adresse suivante :

**Direction générale de la santé
Office du Médecin cantonal – Domaine des prestations
Bâtiment administratif de la Pontaise
Avenue des Casernes 2 - 1014 Lausanne**

Une partie des documents (cf. indication sur la 2^{ème} colonne du tableau ci-après) est à remettre également, en parallèle à votre envoi postal, par courriel à l'adresse suivante :

autorisation.exploiter@vd.ch.

En cas de documents manquants, incomplets ou ne respectant pas la chronologie de la check-list, votre dossier vous sera renvoyé.

Pour toute autre question, veuillez adresser un courriel à autorisation.exploiter@vd.ch.

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER (AE) POUR UNE OSAD AU BENEFICE D'UNE
AE DANS UN AUTRE CANTON INTERVENANT OCCASIONNELLEMENT SUR LE CANTON
DE VAUD (cf. art. 4 al. c ROSAD).**

NOM DE L'OSAD :

A		B	
Documents à joindre et informations à fournir		Informations complémentaires	
A INFORMATIONS CONCERNANT L'OSAD			
1.	Fiche de présentation de l'OSAD	A télécharger sur la page internet et compléter (à envoyer également en PDF par courriel)	
2.	Inscription au registre du commerce		
3.	Une copie de l'autorisation d'exploiter en tant qu'organisation de soins à domicile dans votre canton		
4.	Un organigramme	Guide sur le web (à envoyer également en PDF par courriel)	
5.	La copie du contrat d'assurance responsabilité civile de l'institution mère pour une couverture de cinq millions de francs par cas au minimum, couvrant les activités d'aide et de soins à domicile		
6.	La copie de l'affiliation à CARA (dossier électronique du patient) https://www.cara.ch/fr/Professionnels/Demande-d-affiliation.html		
7.	Exigences de qualité telles que définies à l'art. 58g OAMal Système de gestion de la qualité Principes d'évaluation et de contrôle des concepts de qualités	Concept écrit présentant tout système de gestion de la qualité : a. Définir sa raison d'être et ses principales prestations b. Définir un but ou des objectifs à atteindre c. Qualifier ses prestations par le biais d'indicateurs de mesure d. Définir des actions d'améliorations en fonction des résultats obtenus et mesurés. Vous trouverez les fiches explicatives ainsi que les items qui doivent figurer dans votre concept, sur le lien suivant : https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/pour-les-professionnels/portail-des-autorisations-pour-les-professionnelles-de-la-sante/qualite-art-58g-oamal	
B INFORMATIONS CONCERNANT L'EQUIPE SOIGNANTE			
8.	Pour chaque employé soignant désigné dans l'organigramme, joindre une copie de leur diplôme (p.ex ASSC, Croix-Rouge, etc).		
C INFORMATIONS CONCERNANT LE RESPONSABLE DE L'EXPLOITATION			
9.	Une copie de votre autorisation définitive de diriger		
D INFORMATIONS CONCERNANT LE RESPONSABLE DES SOINS			
10.	Une demande de validation du dossier du responsable des soins	A télécharger sur la page internet et compléter	

Pour le contrat de mandat

A		B	
Documents à joindre et informations à fournir		Informations complémentaires	Veillez cocher lorsque vous avez joint le document et - ou renseigné la colonne B
11.	Contrat de mandat complété par l'OSAD	Lien modèle sur le web (à envoyer également en Word par courriel)	
12.	Conception des soins	Guide sur le web (à envoyer également en PDF par courriel)	
13.	Contrat-type OSAD – Patient	Guide sur le web (à envoyer également en PDF par courriel)	
14.	Documentation à l'intention des patients	Guide sur le web (à envoyer également en PDF par courriel)	

Pour l'organisation de soins à domicile :

Nom : Prénom : Fonction :

Lieu : Date : Signature :